

Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2015

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire enregistrée et filmée tenue le mardi 15 décembre 2015 à compter de 20 :30 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Denis Campeau ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Lucie Beaudoin, Pierre Lauzon, Bernard Archambault, Chantal Denis et Jacklyn Estrada Rodriguez, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Est également présente, madame la directrice générale et secrétaire-trésorière, Joscelyne Charbonneau pour agir aussi comme secrétaire.

• **Ouverture de la séance**

Le Maire souhaite la bienvenue et informe les personnes présentes sur différents sujets. Il ouvre la séance à 20 : 37 heures.

* * * * *

1 Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2015-12-220

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé tout en laissant ouvert le point 8 *Affaire nouvelle* jusqu'à la fin de la présente séance ;

Rapport mensuel du Maire

Verbalement, le Maire fait rapport et suivi sur les différents dossiers traités et à traiter depuis la dernière séance. Il remercie toute la population et les bénévoles pour leur générosité lors de la Guignolée qui s'est tenue sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu. Il mentionne également le travail admirable de madame Linda Normandeau, adjointe à la direction générale qui s'est impliquée totalement comme responsable de la Guignolée 2015. Le Maire fait un compte-rendu de la Fête de Noël qui s'est tenue le 13 décembre 2015. La Fête a été un franc succès, environ 100 personnes étaient présentes. Il remercie l'ensemble vocal Expressio de Contrecoeur, qui bénévolement a tenu une prestation qui fut très appréciée lors de l'évènement. Il cite également une correspondance envoyée de la part du Parcours des Arts qui mentionne dans sa correspondance que le Parcours des Arts fera relâche en 2016.

* * * * *

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

RÉSOLUTION 2015-12-221

**Entreposage temporaire
Costumes de la Troupe de théâtre de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la Troupe de théâtre de Saint-Antoine-sur-Richelieu à entreposer temporairement leurs costumes dans un local dans le Centre communautaire.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-12-222

**Allocation de présence
Membres au sein d'un Comité municipal**

Il est proposé :

Que le Conseil municipal autorise l'augmentation de l'allocation de présence pour un membre qui siège au sein d'un Comité municipal;

Que le montant alloué de 25 \$ augmentera à 30 \$ à compter de janvier 2016.

Le vote est demandé :

POUR

Madame Jacklyn Estrada Rodriguez

Madame Chantal Denis

Monsieur Pierre Lauzon

Madame Dominique Rougeau

Madame Lucie Beaudoin

CONTRE

Monsieur Bernard Archambault

Adoptée à la majorité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-12-223

**Le journal municipal La Gloriette
Nouveau fonctionnement administratif**

Considérant l'économie des coûts annuels;

En conséquence, il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Lucie Beaudoin et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la rédaction, le montage, la mise en page par l'administration municipale à compter de janvier 2016;

Que le Conseil municipal autorise l'impression de La Gloriette chez BuroPro Citation selon l'analyse des deux soumissions reçues;

Que l'analyse des soumissions pour l'impression de La Gloriette se fera annuellement;

Que le Conseil municipal autorise le nouveau fonctionnement administratif du journal municipal La Gloriette à compter de janvier 2016.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-12-224

**Soutien financier au projet touristique régional
Maison nationale des Patriotes**

Considérant la demande de soutien financier au montant de 500 \$ au projet touristique régional de la Maison nationale des Patriotes;

Considérant l'analyse des priorités 2016 de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal ne subventionne pas le projet touristique régional de la Maison nationale des Patriotes pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-12-225

Demande de rencontre avec la Fabrique relative à la demande de subvention municipale pour la réfection du stationnement de l'Église

Considérant la demande de subvention par la Fabrique de St-Antoine de Padoue à la Municipalité;

Considérant qu'une analyse plus exhaustive doit être faite;

Considérant le manque d'information relative à cette demande;

Considérant le montant de la subvention demandé à la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal demande une rencontre avec les responsables de la Fabrique en début d'année 2016.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-12-226

**Participation financière 2016
À l'organisme Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu**

Considérant que la mission du Parrainage civique de la Vallée-sur-Richelieu est de favoriser l'intégration sociale de personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble de santé mentale en créant un lien d'entraide avec un citoyen bénévole;

Considérant que l'organisme Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu compte actuellement 130 membres, dont la majorité réside dans la Vallée-du-Richelieu;

Considérant que les services offerts par l'organisme entraînent des coûts annuels;

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise une aide financière à l'organisme Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu au montant de 50 \$

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-12-227

Festival Chants de Vieilles 2015

Considérant la rencontre du 5 novembre 2015 entre les membres du Conseil d'administration de l'organisme Chants de Vieilles et le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Considérant la demande de l'organisme Chants de Vieilles de reconsidérer la résolution n° 2015-09-177 relative à la reddition de compte 2015;

Considérant la demande de l'organisme Chants de Vieilles de reconsidérer les résolutions et le versement des montants en argent inscrit aux résolutions précédentes;

Considérant les nombreux échanges verbaux et par courriels des membres du Conseil municipal à ce sujet;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2015

Considérant qu'une majorité des membres du Conseil municipal considère avoir déjà versé en services les montants et que ces services étaient déduits de la somme indiquée aux résolutions;

Il est proposé :

Que le Conseil municipal propose un compromis à l'organisme Chants de Vieilles en autorisant un versement au montant de 1 040 \$ à Chants de Vieilles pour l'édition 2015 afin d'éponger, exceptionnellement, son déficit de l'année 2015, conditionnellement à ce que l'organisme Chants de Vieilles continue l'organisation du festival dans la Municipalité ainsi que la présentation d'autres activités culturelles dans le Municipalité.

Le vote est demandé :

POUR
Madame Jacklyn Estrada Rodriguez
Madame Chantal Denis
Madame Dominique Rougeau
Monsieur Denis Campeau

CONTRE
Monsieur Bernard Archambault
Monsieur Pierre Lauzon
Madame Lucie Beaudoin

Adoptée à la majorité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-12-228

**Résolution décrétant l'indexation de la rémunération des Élus
pour l'exercice 2016**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que les Élus du Conseil municipal indexent la rémunération du Maire et des Conseillers de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour l'exercice 2016 de l'indice des prix à la consommation (IPC) établi pour le Québec, région de Montréal au mois d'octobre à 1,2 %, tel que le permet le règlement n° 2010-04.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

2.2 Gestion financière et administrative

RÉSOLUTION 2015-12-229

Factures payées et à payer

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon et résolu :

Que le Conseil municipal approuve les comptes payés et à payer présentés ce 15 décembre 2015 avec dispense de lecture de la liste au montant total de 108 796,16 \$
(*Note au lecteur : le Maire donne des explications concernant quelques comptes*)

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-12-230

**Renouvellement des assurances pour l'année 2016
avec la MMQ (Le Groupe Ultima)**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2015

Que le Conseil municipal renouvelle les assurances de la Municipalité pour l'année 2016 avec la Mutuelle des municipalités du Québec au montant estimé de 27 110 \$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

2.3 Greffe

RÉSOLUTION 2015-12-231

Procès-verbal séance ordinaire du 17 novembre 2015

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 novembre 2015 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance tenue le 17 novembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

2.4 Règlements

RÉSOLUTION 2015-12-232

**Province de Québec
MRC de La Vallée-du-Richelieu
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

**1^{er} Projet de règlement 2009-002-03
relatif au volume des bonbonnes et réservoirs
de propane et réservoirs d'huile à chauffage**

Considérant l'avis de motion no 2009-002-03 visant à modifier le règlement no 2009-002-03 relatif à relatif au volume des bonbonnes et réservoirs de propane et réservoirs d'huile à chauffage, régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 16 juin 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le présent règlement de modification n° 2009-002-03 soit et il est adopté et que le dit règlement sera modifié de la façon suivante:

ARTICLE 1

À l'article 5.51, le paragraphe suivant est ajouté, de même qu'il remplace aussi le contenu des articles 6.22 d), 7.19 d), 8.19 d), et 9.32 e) :

À l'extérieur du périmètre d'urbanisation, la présence de tout réservoir de gaz propane d'un volume de 89 litres (100 lbs) et plus, doit être signalisée par la mise en place d'un ruban de couleur bleu sur la borne 911 située en bordure de la propriété. Pour les immeubles sans borne 911, situés hors du périmètre urbain, de même que pour tous les immeubles compris à l'intérieur de celui-ci, on doit retrouver en façade de l'immeuble et visible de la rue, une plaquette de vinyle de couleur rouge, en forme de losange et mesurant 100 mm x 100 mm avec l'illustration d'un feu en flamme à la partie supérieure et avec le chiffre 2 à la base.

ARTICLE 2

Le présent règlement n° 2009-002-03 entre en vigueur suivant la Loi.

Lecture faite

Adoptée à l'unanimité - Résolution 2015-12- 232

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-12-233

**Province de Québec
MRC de La Vallée-du-Richelieu
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

**1^{er} Projet de règlement 2009-002-04
Relatif à l'entreposage de bois de chauffage**

Considérant l'avis de motion no 2009-002-04 visant à modifier le règlement no 2009-002 relatif à l'entreposage de bois de chauffage, régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 17 novembre 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le présent règlement de modification n° 2009-002-04 soit et il est adopté et que le dit règlement sera modifié de la façon suivante:

ARTICLE 1

À l'article 5.100, supprimer les alinéas a) et b) existants et remplacer par le nouveau contenu suivant :

- a) 1,00 mètre de toute limite de propriété.

ARTICLE 2

Le présent règlement n° 2009-002-04 entre en vigueur suivant la Loi.

Lecture faite

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

2.5 Avis de motion

AVIS DE MOTION N° 2000-05-8

Pour règlement de modification n° 2000-05-8 modifiant l'annexe « A » du règlement n° 2000-05 relatif au stationnement et ses amendements

Je, Bernard Archambault, Conseiller, donne avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, je présenterai pour adoption le règlement de modification n° 2000-05-8 modifiant le règlement n° 2000-05 relatif au stationnement et ses amendements afin d'introduire à l'annexe « A » du règlement un sixième secteur où une signalisation d'interdiction de stationnement sera ajoutée sur un tronçon du Chemin Monseigneur Gravel, sera adopté à une séance ultérieure.

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de lecture de ce règlement.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 15 décembre 2015.

2.6 Gestion du personnel

RÉSOLUTION 2015-12-234

**Allocation de garde
Pour le personnel des Travaux publics**

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Lucie Beaudoin et résolu :

Que le Conseil municipal autorise l'augmentation de l'allocation de garde pour le personnel des Travaux publics qui est en poste pour répondre au numéro d'urgence en dehors des heures d'ouverture du Bureau municipal;

Que le montant d'allocation de garde au montant de 25 \$ augmentera à 30 \$ à compter de janvier 2016.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-12-235

**Allocation de présence
Pour le personnel municipal au sein d'un Comité municipal**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis et résolu :

Que le Conseil municipal autorise l'augmentation de l'allocation de présence pour un membre du personnel municipal qui siège au sein d'un Comité municipal;

Que le montant alloué de 25 \$ augmentera à 30 \$ à compter de janvier 2016.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-12-236

**Entériner l'embauche
Des surveillants (es) à la patinoire
madame Sara Vaillancourt et monsieur Richard Brodeur**

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal entérine l'embauche de madame Sara Vaillancourt et de monsieur Richard Brodeur comme surveillants à la patinoire aux conditions usuelles entendues entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-12-237

**Entériner l'embauche
à l'entretien de la patinoire,
monsieur Richard Brodeur**

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal entérine l'embauche de monsieur Richard Brodeur à l'entretien de la patinoire aux conditions usuelles entendues entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2015
RÉSOLUTION 2015-12-238

Rémunération 2016
Employés municipaux

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise l'augmentation de la rémunération 2016 des employés municipaux permanents de 1,2 % IPC (Index des prix à la consommation, région de Montréal), plus la possibilité d'obtenir un montant additionnel forfaitaire jusqu'à concurrence de 1 % de leur rémunération en fonction de l'atteinte de leurs objectifs individuels évalués par la direction générale en octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité

3 SÉCURITÉ INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

3.1 Service de protection contre l'incendie

L'Élue responsable, madame Dominique Rougeau, fait rapport verbal des activités du mois dernier concernant le Service de protection contre l'incendie.

RÉSOLUTION 2015-12-239

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Lucie Beaudoin et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé à 8 804,42 \$ taxes applicables en sus, comme suit :

Description	Montant
Habit de combat	3 000 \$
Habillages de fenêtres (4)	800 \$
Savon pour nettoyage de véhicules (4x1 gallon)	50 \$
Biens non périssables	120 \$
Diesel réservoir caserne	1 164,42 \$
Laveuse-sécheuse	2 900 \$
Pompier d'un jour (4 enfants)	145 \$
Ruban (<i>danger</i>)	70 \$
Inspection 3 camions pour certification SAAQ	405 \$
Tablette de rangement	150 \$
Total (taxes applicables en sus)	8 804,42 \$

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

3.2 Sécurité civile

L'Élue responsable, madame Dominique Rougeau, fait rapport verbal.
Aucune dépense

* * * * *

Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2015

4 TRAVAUX PUBLICS

4.1 Gestion des édifices municipaux

L'Élu responsable, monsieur le Maire, Denis Campeau, fait rapport verbal des activités accomplies et celles projetées pour janvier.

RÉSOLUTION 2015-12-240

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Denis Campeau , appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé à 1 749,50 \$ taxes applicables en sus, comme suit :

Description	Montant
Autorisation de dépenses Défibrillateur : cartouches d'électrodes	148,00 \$
Adaptateur audio avec prise stéréo 3.5 mm et câble adaptateur en Y 3.5 mm	50,00 \$
Caméra de surveillance supplémentaire : Centre communautaire 02 70120 521	1 000,00 \$
Renouvellement Contrat d'entretien pour 2016 : Génératrice Drummond	551.50 \$
Total (taxes applicables en sus)	1 749,50 \$

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

4.2 Transport – Voirie locale

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault, fait rapport verbal.
Aucune dépense

RÉSOLUTION 2015-12-241

**Entente entre la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et
la Ville de Contrecoeur : Rang Allard**

Considérant que suite à la rénovation cadastrale qu'une seule portion d'environ 435 mètres du Rang Allard est située sur le territoire de la Ville de Contrecoeur;

Considérant que la Ville de Contrecoeur et la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu ont entrepris des discussions afin de régulariser la situation du Rang Allard;

Considérant qu'après discussion, le tronçon du rang Allard situé sur le territoire de la Ville de Contrecoeur fera l'objet d'une procédure d'annexion à l'initiative de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Considérant qu'avant la conclusion de la procédure d'annexion et en référence à la résolution n°2015-10-167 adoptée par le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu, les parties conviennent que l'entretien et déneigement de la partie du Rang Allard située sur le territoire de Contrecoeur sera dorénavant entretenu par la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu qui facturera la Ville de Contrecoeur proportionnellement à la longueur du tronçon appartenant à la Ville de Contrecoeur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le préambule de la présente résolution fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal autorise le Maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une entente avec la Ville de Contrecoeur concernant la prise en charge du service du déneigement, du déglçage et de l'entretien du Rang Allard par la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu jusqu'à la conclusion de la procédure d'annexion du Rang Allard.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-12-242

**Autorisation de passage
du Club de VTT Coureurs des bois**

Considérant la demande du Club de VTT Coureurs des bois pour l'autorisation de traverser le Rang du Brûlé et le Rang de l'Acadie aux mêmes endroits où le passage des motoneiges sont autorisées;

Considérant la demande du Club de VTT Coureurs des bois pour l'autorisation de circuler sur le Chemin de la Pomme d'Or pour rejoindre le pont de glace au coin de la rue du Rivage;

Considérant la demande du Club de VTT Coureurs des bois d'installer des panneaux de signalisation de limite de vitesse dans leurs sentiers;

Il est proposé :

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise le droit de passage au Club de VTT Coureurs des bois à condition que le Club de VTT Coureurs des bois reçoive les autorisations requises de la part des citoyens concernés pour le passage sur leur propriété;

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise le droit de passage au Club de VTT Coureurs des bois à condition que le Club de VTT Coureurs des bois reçoive les autorisations requises de la part du ministère des Transports du Québec;

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu se réserve le droit de révoquer le droit de passage sur son territoire au Club de VTT Coureurs des bois si des plaintes relatives au bruit excessif sont déposées au Conseil municipal.

Le vote est demandé :

POUR
Monsieur Bernard Archambault
Madame Lucie Beaudoin
Monsieur Pierre Lauzon
Madame Dominique Rougeau
Madame Jacklyn Estrada Rodriguez

CONTRE
Madame Chantal Denis

Adoptée à la majorité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-12-243

**Facture de Démo Spec 8919470 Canada inc.
Décontamination, démolition et disposition des matériaux
du 24, rue Marie-Rose**

Considérant les travaux exécutés et conformes au contrat octroyé à Démo Spec 8919470 Canada inc. pour la décontamination, démolition et disposition des matériaux du 24, rue Marie-Rose, en référence à la résolution n° 2015-11-201 du Conseil municipal;

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise le paiement de la facture de Démo Spec 8919470 Canada inc. au montant de 52 848,50 \$ taxes applicables en sus pour la démolition du 24, rue Marie-Rose et autorise une affectation au surplus libre du budget 2015 aux montants de 2 635, 82 \$ pour ledit paiement et que la retenue contractuelle de 5 % sera payée à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2015

Transport – Collectif

L'Élu responsable, madame Lucie Beaudoin, fait rapport verbal.

Aucune dépense

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-12-244

Transport collectif en milieu rural

Considérant qu' une demande de financement est déposée au ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le Programme d'aide au développement du transport collectif, volet II;

Considérant que la demande de financement au ministère des Transports (MTQ) est faite, directement par les 6 municipalités concernées soient : Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Charles-sur-Richelieu;

Considérant que la contribution du milieu local est doublée par le ministère des Transports (MTQ);

Considérant que la gouvernance proposée du service de mobilité rurale prévoit la mise en place d'un OBNL;

Considérant que l'OBNL encadre le processus et la mise en œuvre du plan de développement du transport collectif en milieu rural et son développement et effectue des recommandations au Conseil municipal des municipalités relativement à toutes actions pouvant favoriser l'amélioration du service;

Considérant que l'OBNL prévoit faire appel à un mandataire pour l'opérationnalisation du service;

Il est proposé :

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu désire contribuer financièrement au projet en injectant un montant maximum de 5 000 \$ pour l'an 1;

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu mandate la Corporation de développement communautaire (CDC) Vallée-du-Richelieu, pour l'opérationnalisation du service;

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu nomme madame Joscelyne Charbonneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, représentante de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu au Regroupement;

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu nomme madame Joscelyne Charbonneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, représentante de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, administratrice provisoire pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour la mise en place du Regroupement transport collectif rural de la Vallée du Richelieu.

Le vote est demandé :

POUR
Madame Jacklyn Estrada Rodriguez
Madame Chantal Denis
Madame Lucie Beaudoin
Monsieur Pierre Lauzon
Madame Dominique Rougeau

CONTRE
Monsieur Bernard Archambault

Adoptée à la majorité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2015

* * * * *

Transport – adapté

L'Élu responsable, madame Lucie Beaudoin, fait rapport verbal.

Aucune dépense

RÉSOLUTION 2015-12-245

Approbation des tarifs 2016

Transport adapté de la MRC de Marguerite-D'Youville

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal approuve les tarifs 2016 pour le Transport adapté de la MRC Marguerite-D'Youville tels que proposés dans sa correspondance datée à Verchères le 13 octobre 2015 et reçue à la Municipalité le 19 octobre 2015, laquelle correspondance fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long récité.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-12-246

**Adoption du budget 2016 pour le Transport adapté de la
MRC de Marguerite-D'Youville
et calendrier des versements de la quote-part 2016**

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte le budget 2016 du Transport adapté de la MRC de Marguerite-D'Youville et que la Municipalité lui verse la quote-part au montant de total de 9 170 \$ comme suit en 2016 :

- janvier 4 585 \$
- juin 4 585 \$

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

4.3 Hygiène du milieu et cours d'eau

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault fait rapport verbal.

Aucune dépense

4.4 Parcs et terrains de jeux

L'Élu responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez, fait rapport verbal.

Aucune dépense

4.5 Immobilisation

Aucune dépense

**5 VIE COMMUNAUTAIRE (LOISIRS, CULTURE, TOURISME)
Maison des jeunes**

L'Élu responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2015-12-247

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu

Que le Conseil municipal autorise des dépenses au montant estimé à 590, 47\$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2015

Impression du dépliant des activités récréatives (approximatif)	450,00 \$
Création d'un cartable sur les artistes de Saint-Antoine	35,00 \$
Cours de premiers soins pour le préposé à la patinoire	55,00 \$
Déplacement pour le professeur de zumba	50,47 \$
Total	590,47 \$

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-12-248

Demande à Emploi d'été Canada 2016

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Lucie Beaudoin , et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la coordonnatrice à la vie culturelle et communautaire à préparer, signer et à faire parvenir à Emploi d'été Canada 2016 une demande de subvention pour l'embauche d'animateurs pour le Camp de jour 2016 de la Municipalité et ce, dans le délai imparti par Emploi d'été Canada 2016.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-12-249

Contribution 2016 à la Maison des Jeunes

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise, au montant de 12 671,25 \$, la contribution 2016 à la Maison des jeunes la Traversée pour les activités de la Maison des jeunes de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-12-250

Cotisation 2016
Association des plus beaux villages du Québec

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez , appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise, au montant de 1 367,50\$ taxes incluses, le paiement de la cotisation 2016 à l'Association des plus beaux villages du Québec.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

5.2 Santé et bien-être

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon fait rapport verbal.
Aucune dépense

5.2.1 Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH)

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon fait rapport verbal.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2015

RÉSOLUTION 2015-12-251

**Adoption des prévisions budgétaires 2016
de l'OMH de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2016 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH) tel que déposées le 9 décembre 2015 à la Municipalité à la suite de l'approbation de la Société d'habitation du Québec, direction générale de l'Habitation sociale;

Que le Conseil municipal approuve également la quote-part 2016 au montant de 1 646\$.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-12-252

**Servitude OMH de Saint-Antoine-sur-Richelieu
autorisation de signature de contrat**

Considérant que le Conseil municipal a accordé une servitude à l'Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Antoine-sur-Richelieu concernant le drainage pluvial raccordé à l'arrière dans la conduite passant sur le terrain de la Maison de la Culture Eulalie-Durocher, servitude du même type que ce qui fut prévu pour la Fabrique relatif à la résolution;

Considérant la résolution n° 2013-02-046 relative à la servitude à l'OMH;

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à la signer le contrat relatif à la servitude accordée par la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu à l'OMH de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

5.3 Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon fait rapport verbal.

Aucune autorisation de dépense

* * * * *

6 Protection de l'environnement

L'Élue responsable, madame Chantal Denis fait rapport verbal.

Aucune autorisation de dépense

RÉSOLUTION 2015-12-253

**Nomination d'un membre CCE
Madame Miléna Carbonneau Drouin**

Considérant le dépôt de candidature de madame Miléna Carbonneau Drouin pour le poste vacant au sein du CCE.

En conséquence, il est proposé par madame Denis appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2015

Que le conseil municipal nomme et mandate la citoyenne, madame Miléna Carbonneau Drouin, comme membre siégeant au Comité consultatif en environnement (CCE) de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Que le mandat d'un membre du CCE peut être renouvelé une seule fois consécutivement pour un autre terme de trois ans, celui de madame Carbonneau Drouin pourrait être renouvelé en décembre 2018, pour se terminer en novembre 2021.

Adopté à l'unanimité

* * * * *

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

• 7.1 Aménagement, urbanisme, zonage, promotion et développement

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault, fait rapport verbal.
Aucune dépense

RÉSOLUTION 2015-12-254

Renouvellement cotisation 2016 à la COMBEQ

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le renouvellement de la cotisation 2016 à la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et environnement du Québec (COMBEQ) au montant de 373,67 \$ taxes applicables incluses.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-12-255

PIIA, 1036-1038, du Rivage Terrasse commerciale

Considérant que lors de leur réunion tenue le 30 novembre 2015, par leur résolution n° 2015-11-021 le Comité consultatif en urbanisme (CCU) ont pris connaissance du projet d'aménagement de la terrasse comprenant la conservation d'une partie des éléments existants et l'ajout de nouveaux aménagements;

Considérant le plan fourni, des exemples de mobilier urbain et du dallage prévu, ainsi que des plantations à venir et du texte explicatif fourni, les membres du Comité ont une bonne idée du projet;

QUE le Comité recommande au Conseil d'autoriser cette phase du projet avec les remarques suivantes :

Du côté de la rue Marie-Rose, prévoir une surface dure pour l'accès des personnes à mobilité réduite. Du côté du Rivage, prévoir que l'aire de stationnement vélos comporte des supports et un aménagement adéquat et que l'espace pour motos soit réduit et fini en poussière de pierres et / ou pavé au lieu d'asphalte. On recommande aussi que lors de la demande PPCMOI à venir, les surfaces de l'aire de repos et de sur largeur de passage à la terrasse au bas des escaliers ainsi que le perron du bâtiment soient incluses dans cette demande comme espace-terrasse commerciale.

Considérant que le Conseil municipal a pris connaissance du projet suite aux recommandations du CCU;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Dominique Rougeau et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2015

Que le Conseil municipal autorise le projet tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

7.2 Agriculture

L'Élue responsable, madame Lucie Beaudoin fait rapport verbal

* * * * *

8 AFFAIRE NOUVELLE

9 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le Maire et son Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 22 h 16 pour se terminer à 22 h 30.

* * * * *

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2015-12-256

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par monsieur Bernard Archambault, appuyée par madame Lucie Beaudoin, la séance est levée à 22 h 30 heures.

Adoptée à l'unanimité

➤ **CORRESPONDANCE**

- Le 17 novembre 2015 Subvention au montant de 250 \$ dans le cadre du Programme soutien à l'action bénévole 2015-2016 de la part de monsieur Simon Jolin-Barrette, Député de Borduas
- Le 18 novembre 2015 Le Parcours des Arts du Richelieu : relâche 2016
- Le 1^{er} décembre 2015 MMQ (La Mutuelle des municipalités du Québec) : 8^e ristourne consécutive au montant de 4 000 000 \$
- Le 7 décembre 2015 MRC de La Vallée-du-Richelieu : modification au contrat du logiciel incendie Emergencys

Atelier de travail du Conseil municipal à huis clos	13 janvier 2016
Séance enregistrée ordinaire publique 19 h 30	19 janvier 2016

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou avec ou sans affectations.

Denis Campeau
Maire

Joselyne Charbonneau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière